

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 Avril 2010

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le 09 Avril 2010 à 20h30 sous la présidence de Monsieur Jean PRORIOL, Député-Maire. Trois conseillers municipaux étaient excusés.

1°- FINANCES COMMUNALES

Le bilan général du Compte Administratif 2009 marque une nette amélioration du résultat de fonctionnement du budget général consécutif à une maîtrise des dépenses de gestion courante et à une optimisation de l'encaissement des recettes et de la fiscalité.

Compte Administratif et Compte de Gestion – Exercice 2009

Le Conseil Municipal après lecture détaillée des différents articles, approuve le Compte Administratif 2009 :

- Budget Principal

En section de fonctionnement : les dépenses réalisées s'élèvent à **1 654 109,75 €** soit près de 93,14 % des prévisions globales initiales hors autofinancement (365 150,00 €) alors que les recettes encaissées atteignent **2 152 989,65 €** au delà des prévisions.

L'excédent global de **498 279,90 €** est affecté à hauteur de 365 150,00 € en autofinancement de la section d'investissement, le reste 133 129,90 € étant reporté en réserve de la section de fonctionnement.

En section d'investissement : les dépenses réalisées (fin des travaux d'aménagement centre bourg 1^{ère} tranche et début de la 2^{ème} tranche, programme voirie 2008, reconstruction du pont de Theil et du chemin de Bérard suite aux crues de Novembre 2008, enfouissement des réseaux à Vaures, programme d'éclairage public, vestiaires du stade de La Garenne, garages municipaux, subvention d'équipement pour le financement des travaux d'eaux pluviales à Chazelet et La Varenne, acquisition de matériels de déneigement,) s'élèvent à **1 123 970,67 €** et les restes à réaliser à **611 671,88 €** (reconstruction des infrastructures suite aux crues, 2^{ème} tranche Centre Bourg et programme voirie 2009). Les recettes encaissées atteignent **723 871,80 €** et les restes à réaliser : **773 092,71,21 €** Déficit d'investissement : 400 098,87 €.

De même le Conseil Municipal approuve le compte administratif des budgets annexes assujettis à la T.V.A. : « construction de caveaux », « usines-relais » et « multiple rural » dont les écritures comptables sont retranscrites pour partie dans le budget principal.

- Service annexe de l'Eau

En section de fonctionnement : les dépenses réalisées s'élèvent à **445 472,48 €** et les recettes encaissées à **583 243,60 €** soit un excédent de **137 771,12 €** affecté à hauteur de 30 878,14 € à l'autofinancement de la section d'investissement et le reste étant repris en report à nouveau : 106 892,98 €.

En section d'investissement : les dépenses réalisées (AEP Chazelet - La Varenne) atteignent **239 449,69 €**, les restes à réaliser : 76 088,93 €. Les recettes encaissées s'élèvent à **386 693,64 €**, les restes à réaliser : 59 351,00 €. Excédent d'investissement : 147 243,95 €

- Service annexe de l'Assainissement

En section de fonctionnement : les dépenses réalisées s'élèvent à **243 016,08 €** les recettes encaissées à **362 523,57 €** soit un excédent de **119 507,49 €** affecté intégralement à l'autofinancement de la section d'investissement.

En section d'investissement : les dépenses réalisées s'élèvent à **909 109,16 €** et les restes à réaliser à 183 493,53 € (Assainissement Chazelet Croix Blanche et La Varenne) ; les recettes encaissées atteignent **608 764,13 €** et les restes à réaliser : 362 234,00 €. Déficit d'investissement : 300 345,03 €.

- Service des Transports Scolaires

En section de fonctionnement : les dépenses réalisées s'élèvent à **100 877,39 €** ; année pleine de la nouvelle organisation des transports scolaires mise en place depuis la rentrée scolaire 2008. Conséquence de l'augmentation substantielle des coûts du transport scolaire, la subvention d'équilibre versée par la Commune passe à 19 398,75 € au lieu de 6 223,07 € en 2008.

En section d'investissement, les dépenses 1 963,42 € correspondent à l'amortissement de la subvention obtenue pour l'acquisition du car et les recettes de **33 234,96 €** enregistrent l'amortissement du bus scolaire. Excédent d'investissement : 31 271,54 €.

Le Conseil Municipal approuve en même temps le Compte de Gestion - Exercice 2009 - établi par Monsieur Bruno PAULET, Comptable du Trésor. Il affecte en priorité à l'investissement les excédents de fonctionnement des différents budgets lesquels seront repris au Budget Primitif 2010.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2010

MAITRISE DES DEPENSES DE GESTION DE FONCTIONNEMENT ET AUGMENTATION DES CAPACITES D'AUTOFINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.

EN INVESTISSEMENT : ACHEVEMENT DE LA RESTRUCTURATION DU CENTRE BOURG, RECONSTRUCTION DU PONT DE BERARD ET PROGRAMME DE VOIRIE TOUJOURS AUSSI IMPORTANT.

sont les principaux projets de cet exercice budgétaire.

Sur proposition de la Commission des Finances qui a examiné dans le détail l'ensemble des budgets de la Commune et des services annexes assujettis à la T.V.A., le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les différents documents budgétaires :

Commune :

Face à la stagnation des dotations de l'ETAT, à la faible évolution des bases fiscales et la forte diminution de la taxe additionnelle aux droits de mutation et de la taxe sur les terrains devenus constructibles consécutives à la chute des transactions immobilières sur la commune, le mot d'ordre dans l'élaboration du budget 2010 est une nouvelle fois la maîtrise des dépenses de fonctionnement ; progression limitée de 1,67%. Grâce à l'excédent de fonctionnement dégagé en 2009 il a été possible d'augmenter l'autofinancement des dépenses d'investissement de près de 15 % pour le porter à 419 417,28 € et de s'approcher d'un niveau de financement proche de 20 %. Pour équilibrer la section de fonctionnement, les taux d'impositions seront revalorisés de 2%.

La **section de fonctionnement** s'équilibre en dépenses et recettes à **2 225 000,00 €**

Les dépenses de fonctionnement se répartissent comme suit : dépenses de gestion des services : 544,6 k€ (24,75%) ; charges de personnels : 761,4 k€ (34,60%) ; subventions de fonctionnement aux associations, à l'école privée Saint Joseph et aux budgets annexes déficitaires (9 000,00 € au CCAS et 18 000,00 aux transports scolaires) , contingents au SDIS (99 890,00 €) et participations aux organismes de coopération intercommunale : 388 k€ (17,64%) ; intérêts d'emprunt : 86 k€ (3,91%), opérations d'ordre et autofinancement des investissements : 420 k€ (19,10%).

Les recettes regroupent les recettes de gestion : 190,9 k€ (produits des services et du domaine : cantine scolaire, services culturels, concessions du cimetière, revenus des immeubles et atténuation des charges. Les dotations de l'ETAT : 595,44 k€ (27,05 % des recettes), les impôts locaux, taxe sur les terrains devenus constructibles, taxe additionnelle sur les droits de mutation et compensations fiscales : 629,5 k€ (28,60%) la compensation TP versée par la Communauté de communes « Les Marches du Velay » : 651,6 k€ (29,62 %) et l'excédent de l'exercice 2009 : 133 k€ (6,05%).

En **section d'investissement** le montant des dépenses et des recettes s'équilibre à **2 315 000,00 €**.

En dépenses : 1 303 229,25 € de crédits nouveaux et 1 011 770,75 € de crédits reportés et de reprise du déficit d'investissement 2009 sont répartis comme suit :

Programmes de voirie 2009 et 2010 et chemin de la Vierbe (505 k€) ; restructuration du centre bourg 2^{ème} tranche autour de l'église (476,1 k€) ; reconstruction des infrastructures détruites par les crues : pont de Bérard, passerelle de Bransac et voiries ((304 k€), travaux sur bâtiments communaux (rampe accès handicapés et façades à l'O.T., réaménagement éventuel d'une salle de classe, réfection de façades ancienne mairie (83 k€) ; éclairage public ; acquisitions foncières et matériels (171,1 k€) ; étude élaboration du P.L.U. et étude de diagnostic d'économie d'énergie des bâtiments (42k€).

Par ailleurs la Commune doit apporter sa participation de 25% aux travaux de la caserne des pompiers (77 k€).

Le remboursement du capital des emprunts (177,71 k€) et l'encourt de dette par habitant de 780,00 €.

En recettes, subventions d'équipements : 532 k€, recettes d'équipements : (Taxe locale d'équipement, FCTVA, PVR, produit cession terrain pour aménagement ZA Piroles, affectation autofinancement 2009, remboursement avance budget caveaux) ; emprunt nouveau (250 k€) et reste à réaliser (500 k€) ; aubfinancement 2010 (420 k€).

Budgets annexes :

L'Assemblée vote ensuite les budgets annexes assujettis de droit à la T.V.A. qui s'équilibrent comme suit :

construction de caveaux (gestion des stocks de caveaux du nouveau cimetière)

section de fonctionnement	:	93 700,00 €
section d'investissement	:	93 584,00 €

usines relais (gestion patrimoniale de l'Usine Relais SOME CAB)

section de fonctionnement	:	24 600,00 €
section d'investissement	:	22 000,00 €

(vente de l'usine relais envisagée au 1er Août 2010)

Multiple rural (location du local commercial résidence La Madeleine)

section de fonctionnement	:	15 200,00 €
section d'investissement	:	17 500,00 €

(La Commune doit verser une subvention exceptionnelle de 4 500,00 € pour équilibrer le service)

Service de l'Eau

IL S'AGIT D'UN BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE TRANSITION EN ATTENTE DU CALCUL DES NOUVELLES CLEFS DE REPARTITIONS DU SYMPAE.

ACHEVEMENT DES TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE DES VILLAGES DE CHAZELET – LA CROIX BLANCHE ET LA VARENNE ET MISE EN PLACE D'UN PLAN PLURIANNUEL D'AMELIORATION ET D'OPTIMISATION DES RESERVOIRS ET DES RESEAUX.

Le budget du Service de l'Eau s'équilibre en section de fonctionnement à **652 500,00 €** dont en dépenses : 78 626,91 € au titre de l'autofinancement de la section d'investissement. Les dépenses de gestion du service (électricité, sous-traitance, participation au SYMPAE calculée par rapport à la clef de répartition statutaire en vigueur à ce jour. Participation à l'Agence de l'eau au titre du prélèvement et de la pollution, analyses d'eaux, ...) représentent 70% des crédits globaux (456,95 k€) alors que les intérêts de la dette 1,30 % (8,55 k€) et les amortissements 16,65% (108,5 k€).

La section d'investissement s'équilibre à **428 000,00 €** : achèvement des travaux de renforcement AEP Chazelet, Croix Blanche et La Varenne et programme AEP 2009/2011 pour l'amélioration des réseaux et des réservoirs.

Les investissements seront financés sans emprunt grâce aux subventions du Département, à l'autofinancement et aux réserves constituées ainsi qu'à l'amortissement des réseaux.

Service de l'Assainissement

ACHEVEMENT DES TRAVAUX DE RACCORDEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DU VILLAGE DE CHAZELET ET LANCEMENT DES TRAVAUX D'AMELIORATION DE LA GESTION DES EAUX PLUVIALES DANS LE SECTEUR DE MONTOURTIER.

La section de fonctionnement s'équilibre à **321 700,00 €**. Elle prend en compte l'autofinancement de la section d'investissement (93 118,51 €). Les dépenses de gestion (électricité, entretien des réseaux et des stations d'épuration, curage lagune de Piroilles-Le Monteil, analyses) couvrent 38,64 % des crédits (124,3 k€), les intérêts d'emprunt : 6,22 % (20 k€) et l'amortissement des réseaux : 84,4 k€. Elle est financée principalement par la redevance d'assainissement, par la contribution communale aux eaux pluviales (1/3 des dépenses de fonctionnement du service) versée par le Budget Général et la seconde partie de la contribution aux frais de branchement des maisons raccordées ou raccordables au nouveau réseau d'assainissement de Chazelet - Croix Blanche - La Varenne et Les Granges. La participation au raccordement au réseau d'égout acquittée par les constructions neuves est divisée par deux suite à la chute des demandes de permis de construire.

La section d'investissement s'équilibre à **821 260,00 €** dont 296 006,47 € de crédits nouveaux. Achèvement des travaux d'assainissement du village de Chazelet et démarrage des travaux de gestion des eaux pluviales sur le secteur des Sausses et Montourtier par la pose d'une canalisation d'eaux pluviales depuis le chemin de Montourtier jusqu'au 1^{er} bassin d'orage dont la construction à l'entrée du fond des Sausses est aussi programmée. Le remboursement de la dette couvre 4,30 % des crédits (37,2 k€).

Les recettes sont couvertes pour partie par les subventions du Département et de l'Agence de l'eau Loire Bretagne (19,05 % des recettes), l'autofinancement 2010 (93 k€ soit 10,80% des recettes), l'affectation en réserve de l'autofinancement 2009 et l'amortissement des réseaux (84,4 k€ soit 9,80%). Pour équilibrer cette section, il est envisagé un nouvel emprunt de 170 000,00 €.

Régie des Transports Scolaires

La section de fonctionnement s'équilibre à **100 000,00 €** grâce à une subvention prévisionnelle de 18 500,00 € inscrite au Budget principal de la Commune.

La section d'investissement (36 780,00 €) intègre l'amortissement du car scolaire IVECO et des subventions perçues pour son acquisition.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

LEGERE AUGMENTATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR POUVOIR EQUILIBRER LE BUDGET PRINCIPAL.

Pour maintenir voire augmenter les capacités d'autofinancement des investissements tout en contenant les charges de gestion, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'augmenter légèrement les taux d'imposition communaux de 2 % soit :

Taxe d'Habitation	:	7,99 %	(moyenne départementale : 11,23 % - moyenne régionale : 14,97 %)
Taxe Foncière propriétés bâties	:	14,71 %	(moyenne départementale : 18,13 % - moyenne régionale : 19,32 %)
Taxe Foncière propriétés non bâties	:	73,56 %	(moyenne départementale : 65,92 % - moyenne régionale : 45,50 %)

le produit attendu des contributions directes pour équilibrer la section de fonctionnement sera de 629 419,00 €.

RECONDUCTION DES SUBVENTIONS COMMUNALES

Pour contenir les dépenses de fonctionnement du Budget Principal, le Conseil Municipal suivant en cela la proposition de la commission des finances a choisi de maintenir le montant des subventions de fonctionnement aux associations locales et organismes extérieurs à celui alloué en 2009. Pour les trois clubs sportifs, à l'issue d'un large débat, il est décidé d'appliquer le mode de calcul de la subvention de fonctionnement à partir d'une grille d'évaluation basée sur le nombre de licenciés, l'encadrement des jeunes, les résultats des équipes et les frais d'arbitrage pour le calcul de la subvention 2010.

Par ailleurs, une subvention de fonctionnement de 500,00 € est allouée au KARATE Club Beauzacois fort d'une soixantaine de licenciés qui a pris son indépendance par rapport à l'Association Familiale. Cette dernière verra la subvention communale attribuée pour l'organisation des activités périscolaires auparavant prises par la Communauté de communes « Les Marches du Velay », augmenter de 2 600,00 €. Une subvention de 500,00 € est allouée à l'Association "ETC ..." pour l'organisation de la Fête des Enfants qui se déroulera à l'Espace "La Dorlière" le 22 Mai 2010.

En l'absence d'échanges scolaires, la subvention du Comité de Jumelage est calculée sur la même base que l'année dernière en fonction du chiffre officiel de la population.

NOM DE L'ASSOCIATION	Montant de la subvention
1° - Associations situées sur la Commune/Calcul sur la base de points	
Association sportive de Beauzac - Section Football	3 126,00
Société de Basket « Avenir de Beauzac »	3 027,00
Tennis Club de Beauzac	1 544,00
Sous Total 1 : ASSOCIATIONS SPORTIVES	7 697,00
1° - Associations situées sur la Commune	
ABC Vélo	342,00
Association BEAUZAC FITNESS GYM	352,00
Association Communale de Chasse Agréée de Beauzac	500,00

Société de Musique « Avenir de Beauzac »	1 040,00
Les Amis du Vieux Beauzac	400,00
Ensemble Vocal de Beauzac	400,00
Association Familiale de Beauzac	760,00
A.D.M.R.	760,00
Association des Amis de l'A.C.I.M.	321,00
Anciens Combattants (section locale)	418,00
Club du 3ème Age	408,00
Syndicat Agricole de Beauzac	184,00
FOYER BON SECOURS Animations	700,00
Sapeurs Pompiers de Beauzac	1 110,00
Association Cap Evasion (activité poterie)	316,00
Association Familiale (activités périscolaires) y compris la revalorisation de 2 600,00 € (1)	7 600,00
Association Karaté Club de BEAUZAC (2)	500,00
Sous Total 1 : ORGANISMES COMMUNAUX	16 111,00
2°- Associations ou organismes situés hors de la Commune	
A.D.A.P.E.I.	174,00
O.V.I.V.E.	153,00
Service Départemental de l'Office National des Anciens Combattants	56,00
Association des Pupilles de l'Enseignement Public	138,00
Croix Rouge Française - Comité de Retournac	194,00
Comité Départemental de la Prévention Routière	56,00
Association Intercommunale des Déportés du Travail	66,00
Groupement de vulgarisation agricole de Bas en Basset à Retournac	102,00
F.N.A.T.H.	92,00
Comité Départemental contre l'alcoolisme	92,00
Comité Départemental contre le cancer	123,00
Association des Paralysés de France	112,00
Syndicat Interdépartemental de défense paragrêle	306,00
Cinévasion	184,00
Téléthon	204,00
ADOL	56,00
Association des Myopathes de France	77,00
Association Départementale des Restaurants du Coeur	408,00
Association Mucoviscidose	204,00
Association des Insuffisants rénaux de Haute-Loire	61,00
Coopérative scolaire "L'Hirondelle"	61,00
Société Régionale de la protection animale	220,00
Sous total 2 : ORGANISMES EXTERIEURS situés hors de la Commune	3 139,00
3°- Autres subventions et participations aux associations et organismes partenaires	
Comité de jumelage (0,50 € x 2651 hab)	1 325,00
Saison culturelle 2010 organisée en partenariat et versée à l'Office du Tourisme	5 900,00
Fête de la Musique organisée en partenariat et versée à l'Office du Tourisme	1 100,00
Paroisse de Beauzac (50% du coût du chauffage de l'Eglise y compris régularisation 2009)	1 730,00
Association des Amis de la B.D.P. (Ref: tableau des cotisations : communes de + 2000 hab)	200,00
Comité d'Entraide du Personnel Communal	1 995,00
Office du Tourisme (fonctionnement + salaire d'un agent)	29 000,00
Office du Tourisme (Fête des produits du terroir)	745,00
Office du Tourisme (Arbre de Noël – calendrier de l'Avent)	460,00
Sous total 3 : AUTRES SUBVENTIONS	42 455,00
TOTAL GENERAL DES SUBVENTIONS VERSEES	69 402,00

Une subvention exceptionnelle de 2 500,00 € est versée à l'Office de Tourisme pour résorber le déficit consécutif au financement de l'emploi en Contrat d'Accompagnement à l'Emploi.

Dans le cadre du Plan de relance 2010, l'ETAT reconduit la possibilité pour les communes de percevoir le FCTVA dès l'année suivante si elles s'engagent à investir en 2010 plus que la moyenne des investissements des cinq dernières années. Pour BEAUZAC, cette moyenne étant relativement importante au regard des investissements effectivement réalisables avant le 31 Décembre 2010, il n'est pas donné suite à cette mesure.

DEXIA Crédit Local de France, en collaboration avec la Fédération Nationale du Bâtiment et des Travaux Publics a mis en place une enveloppe financière au profit des collectivités locales à des taux bonifiés. Le Conseil Municipal décide de profiter de ces conditions avantageuses de crédits pour souscrire un prêt de 86 750,00 € sur une période de 15 ans au taux de 2,52 % pour financer les travaux de restructuration du Centre Bourg 2^{ème} et 3^{ème} tranche et pour la reconstruction des infrastructures détruites par les crues des 1, 2 et 3 Novembre 2008 (Pont de Bérard).

2°- PATRIMOINE COMMUNAL – BATIMENTS COMMUNAUX - VOIRIE

Afin de la sauvegarder comme patrimoine local, Le Conseil Municipal approuve l'acquisition de l'ancienne gare de BEAUZAC à Bransac aux conditions fixées par la SNCF tant pour le prix de vente basé sur l'estimation de FRANCE DOMAINE soit 8 000,00 € que pour la réalisation des travaux de sécurisation de la voie ferrée (pose de clôture, condamnation d'une porte et d'une fenêtre, enlèvement d'un auvent,..) sous la direction des services compétents de la SNCF.

Est approuvée la vente d'une parcelle communale cadastrée Section AC n°113 d'une contenance de 7 591 m² à la Communauté de communes « Les Marches du Velay » afin de lui permettre de réaliser l'aménagement de la future zone d'activités de Pirolles. Le prix de vente est fixé par France DOMAINE à 3,00 € HT le m². Les travaux envisagés devront prendre en compte la desserte agricole de l'ensemble des terrains limitrophes dont l'accès habituel se faisait par cette parcelle.

Le programme de renforcement du réseau d'éclairage public dans le cadre des travaux de restructuration du Centre Bourg – 2^{ème} tranche - approuvé lors d'une précédente délibération est amendé pour prendre en compte la plus value consécutive au choix d'un type de lanterne et de lampadaires plus adaptés aux spécificités architecturales de cet espace urbain autour de l'Eglise.

3°- ADMINISTRATION GENERALE – PERSONNEL COMMUNAL

La modification de la grille des emplois est approuvée pour promouvoir au grade supérieur quatre agents communaux. Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de son intention d'envisager la création d'un emploi de policier municipal pour répondre à la problématique liée à la sécurité des personnes et des biens et aux incivilités et dégradations de tous ordres auxquelles sont confrontés de plus en plus les élus.

Le régime indemnitaire du personnel communal est modifié pour le mettre en conformité avec le décret n°2009-1558 du 125 Décembre 2009 relatif à l'attribution et au calcul de la Prime de Service et de Rendement.

4°- AFFAIRES SCOLAIRES

En application du contrat d'association à l'enseignement public liant l'Ecole Privée Mixte Saint-Joseph et l'ETAT la commune versera une aide financière pour couvrir la charge des dépenses de fonctionnement (matériel) dans les conditions fixées par l'article 7 du décret n°60-389 du 22 Avril 1960 modifié. Pour 2010, sur la base du coût moyen d'un élève de l'Ecole Publique en 2009 soit **663,90 €** la participation communale est fixée à **97 000,00 €**.

La Commune participera par ailleurs aux frais de fonctionnement d'une Classe d'Intégration Scolaire (C.L.I.S.) de Bas en Basset et de Pont Salomon qui accueillent chacune 2 élèves deux élèves domiciliés à BEAUZAC. Le coût de cette participation pour 2009/2010 est de 571,35 € par élève.

Le Maire évoque les rencontres qu'il a eue avec les parents d'élèves de BEAUZAC ainsi qu'avec l'Inspection d'académie et les responsables du Conseil Général au sujet de l'inscription obligatoire des élèves de la commune au Collège public de Monistrol sur Loire en remplacement du collège public de Retournac lequel serait en sureffectif. L'Inspection d'Académie appuie sa décision sur l'application stricte de la carte scolaire qui rattache les élèves de la commune au secteur de Monistrol sur Loire. Pour sa part, le Conseil général doit examiner la possibilité d'améliorer les horaires contraints du service de ramassage scolaire qui dessert les établissements scolaires de Monistrol sur Loire.

5°- QUESTIONS DIVERSES

Jean Pierre MONCHER fait le point sur l'organisation du corso à l'occasion de la fête patronale des 8 et 9 mai prochain et notamment la mise en place de la déviation de la circulation par Le Rousson et par Le Suc.

Est évoqué le problème du chauffage de la salle polyvalente et de l'urgence à améliorer le bilan énergétique de ce bâtiment.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 1 h 30.